

# Protocole sanitaire

**Modalités de réouverture à partir du 12/05/2020**

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

Ce protocole a été établi à partir du document de référence « protocole sanitaire guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires » reçu le 3 mai 2020.

## Il repose sur cinq fondamentaux :

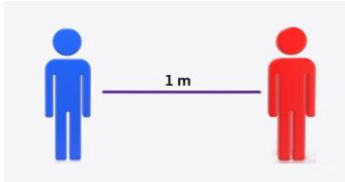
- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. **Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.**

Les personnels procèdent de la même manière.

## Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.



L'organisation mise en place dans l'école permet de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.) en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

## L'application des gestes barrière

Les gestes barrière, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



## Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

### Le port du masque

- Pour les personnels :

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Il appartient à chaque employeur de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

- Pour les élèves :

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils le portent de façon correcte.

### La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

### La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents, en particulier lors de l'arrivée et du départ de l'école, des récréations, des déplacements dans l'enceinte de l'établissement limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

### Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Le personnel de l'école est mobilisé pour le nettoyage et la désinfection des locaux, le matin avant l'ouverture de l'école et le soir après le départ des enfants.

L'équipe dispose de : gants de ménage, blouses et masques.

Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant une durée minimale de 10 minutes.

## La formation, l'information et la communication

- Le personnel

Les enseignants et le personnel sont formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

- Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre,...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en oeuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

## Accueil des élèves

La rentrée des élèves inscrits est fixée au **mardi 12 mai 2020**.

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

Les familles sont invitées à **respecter les horaires avec beaucoup de sérieux. Les portes ne s'ouvriront pas en cas de retard.**

**Aucun parent ne pourra pénétrer dans l'école.**

### Maternelles (Rue Pierre Long)

PS/MS : au portillon.

MS/GS : au portail.

- Les parents attendent dans la rue aux marquages indiqués au sol et entrent tour à tour jusqu'à la porte pour éviter les croisements, les discussions, les attroupements.
- Les enfants attendent sur les bancs en respectant la distance d'1 mètre.
- Les ASEM procèdent au lavage des mains quand les enfants arrivent en classe.
- Lavage des mains avant le retour à la maison.

Horaires : 8h25 - 12h00 / 13h20 - 16h15

## Primaires (Rue Gambetta)

GS/CP et CE1/CE2 : au portillon.

CE2/CM1 et CM1/CM2 : au portail.

- Les parents attendent dans la rue aux marquages indiqués au sol (et suivant le sens de circulation) pour éviter les croisements, les discussions, les attroupements.
- Les enfants attendent près de l'enseignante selon le marquage au sol pour respecter la distance d'1 mètre.
- Quand tous les enfants sont arrivés, l'enseignante supervise le lavage des mains en faisant respecter la distance d'1 mètre.
- Le groupe se dirige ensuite immédiatement en classe sans pause en récréation.
- Lavage des mains avant le retour à la maison.

### Horaires :

CM1/CM2 et CE1/CE2 : 8h25 - 11h55 / 13h20 - 16h15

CE2/CM1 et GS/CP : 8h40 - 12h00 / 13h30 - 16h30

## La classe

La classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins 1 mètre.

L'enseignante veillera à respecter cette distance avec les élèves ; si cela n'est pas possible, elle portera un masque. Après s'être occupé d'un élève, elle se lavera les mains au savon ou au gel hydroalcoolique et l'élève devra faire de même.

Les déplacements dans la classe sont limités.

Lors de la sortie, les élèves procéderont un par un en commençant par celui qui est le plus proche de la porte jusqu'au plus éloigné. Pour que ce dispositif soit possible, il faudra que les élèves aient l'ensemble de leurs affaires avec eux, qu'ils attendent derrière leur chaise et au signal de l'enseignant, qu'ils se mettent en route l'un après l'autre.

## Le matériel scolaire

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé, et l'élève n'a plus accès au matériel collectif.

Si besoin, du matériel (feuilles, supports...) peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

L'enseignante ne pouvant facilement s'approcher des élèves, pour des corrections éventuelles, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille. L'évaluation pourra se faire à l'oral ou sur ardoise.

Si l'enseignante a absolument besoin de voir le travail d'un élève, celui-ci déposera son cahier sur une table dédiée et l'enseignante viendra ensuite le vérifier, une fois l'élève retourné à sa place. Dans ce déplacement qui doit être exceptionnel, l'élève devra veiller à ne pas s'approcher de ses camarades.

Chaque fois que l'enseignante est amenée à toucher le matériel de l'élève, elle devra effectuer un lavage systématique des mains.

Pour la sieste en maternelle, les lits seront disposés de manière à respecter la distance d'1 mètre ; les familles laveront les couvertures en fin de semaine.

## Les récréations

Le planning des récréations est modifié pour avoir un seul groupe sur la cour en primaire ; La cour maternelle est divisée en 2 zones pour éviter le brassage d'élèves.

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

Chaque classe ayant sa porte donnant sur la cour, les groupes ne se croiseront pas.

Durant les récréations, l'adulte fera respecter au maximum les distances de sécurité. Les enfants peuvent jouer à des jeux qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique.

- Interdiction : vélos, tobogan, ballons, tennis de table, les jeux de contact, de billes et tous ceux qui impliquent de se passer des objets.

L'utilisation des toilettes se fera en respectant les mesures de distanciation, sous la surveillance d'un adulte.

## Les repas

Le service de restauration n'est plus assuré comme en temps normal.

En mai : les élèves arriveront avec un repas froid placé dans un sac isotherme muni d'un bloc rafraichissant. Les couverts et boissons seront fournis par la famille et placés dans le sac isotherme également.

Les élèves devront se laver les mains au savon avant et après le repas.

Selon les conditions climatiques, les élèves déjeuneront dans la cour ou dans la cantine.

- Dans la cour, ils se placeront en respectant les distances et la classe.
- Dans la cantine, les élèves feront la queue pour attendre leur tour en respectant la distance d'1 mètre. Ils s'installeront à table aux places désignées par le personnel encadrant. Les tables seront désinfectées avant chaque repas, entre deux services et après les repas.

Avant et après le repas, **les enfants seront sous la responsabilité du personnel et les élèves devront se conformer aux mêmes règles que lors des récréations.**

## Garderie et étude

Il n'y aura pas de garderie et d'étude car nous ne serons pas en mesure de respecter le protocole en matière de brassage des élèves.

D'autre part, le personnel est mobilisé avant et après la classe pour le nettoyage et la désinfection des locaux.

## Procédure de gestion d'un cas COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.



- L'élève sera immédiatement isolé avec un masque pour enfant dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.  
Lorsque la personne présentant les symptômes est un adulte, elle est placée également en isolement avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée l'enfant après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant ou du médecin de la plateforme Covid-19.

En cas de test positif :

- Le chef d'établissement informe les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- Information des personnels et des parents d'élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

Document établi le 7 mai 2020.  
Ce protocole pourra être révisé d'ici le 03/07/20.

Sarah BENOIT  
Chef d'établissement